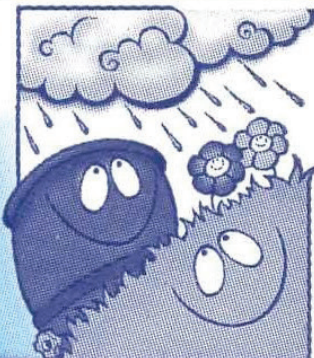


# Tableau des heures d'utilisation de l'eau potable

Arrosage, lavage ou remplissage	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi dimanche
<b>Pelouse</b>	N° pair 20h à 22h	N° impair 20h à 22h	<b>INTERDIT</b>	N° pair 20h à 22h	N° impair 20h à 22h	<b>INTERDIT</b>
<b>Pelouse</b> (système automatique seulement*)	N° pair 22h à 24h	N° impair 22h à 24h		N° pair 22h à 24h	N° impair 22h à 24h	
<b>Jardins, potagers, fleurs, arbres et arbustes</b> <b>Véhicules routiers</b> <b>Bâtiments</b>	<b>AUTORISÉ EN TOUT TEMPS</b> Si effectué au moyen d'un boyau d'arrosage muni d'un dispositif d'arrêt qui doit être activé manuellement lorsque le boyau d'arrosage est inutilisé.					
<b>Allées et entrées</b>	<b>INTERDIT EN TOUT TEMPS</b>					
<b>Pataugeoire privée</b> (sans système de filtration)	<b>AUTORISÉ EN TOUT TEMPS</b>					
<b>Piscine</b>	<b>AUTORISÉ DU LUNDI AU VENDREDI</b> En autant que le remplissage soit effectué sous la surveillance de l'occupant afin d'éviter tout débordement ou consommation excessive					<b>IMPORTANT</b> Remplissage et mise à niveau en <b>MAI SEULEMENT</b> Samedis : N° pair Dimanches : N° impair

Du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> octobre, l'utilisation de l'eau potable est réglementée.

## La pluie leur suffit!



\* Système intégré de conduites souterraines et d'accessoires initiés par une minuterie fonctionnant à l'électricité.

## Économisons l'eau potable.